

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 13, n. 4

MONTREAL

Avril 1955

SOMMAIRE

ADAPTATION

A.G., C.M.F.

La Pensée du Pape sur l'habit des
religieuses..... 110

SPIRITUALITÉ

**Paul-Émile cardinal
Léger**

Rendre la vie religieuse plus
efficace..... 116

Lorenzo Boisvert

La Souffrance..... 120

MARIOLOGIE

Jean-Joseph Deguire

Le Titulaire de la première cha-
pelle de Québec..... 127

LIEUX SAINTS

Proche-Orient

Le Statut de Jérusalem..... 135

BIBLE

Léandre Poirier

Théologie de l'Ancien Testament. 138

LITURGIE

C.C.C.

Session liturgique à Brigham... 140

BIOGRAPHIE

**Florent Sylvestre,
O.F.M.**

Pourquoi pas le cadeau de l'insti-
tutrice à l'élève « choyée » ... 142

CONSULTATIONS — COMPTES RENDUS

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTREAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 36 pages.

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

Prix de l'abonnement: \$2.75

Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.

Directeur: R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: TU. 6911

Conseil de direction:

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Éditeurs responsables: Les Frères des Écoles Chrétiennes

Secrétariat: 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.

Téléphone: PLateau 9066*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.

LES LIVRES

FERNESOLE, PIERRE, *Saint Pie X, sa vie, son œuvre*. Paris, Lethielleux, 1951-1955, 20 cm. 256 et 564 pp.

L'A., professeur à l'Institut Catholique de Paris, y occupe la chaire d'histoire de la Papauté. Il a publié une étude remarquable et remarquée sur saint Pie X. Le tome premier a paru en 1951, le tome deuxième en 1953. En cette année, il vient d'ajouter un supplément à ces deux tomes: il porte le titre suivant: *Dans la splendeur des saints, saint Pie X*.

La première partie décrit les étapes d'une ascension prodigieuse et les grandes lignes du futur pontificat. La deuxième partie examine successivement les actes du gouvernement pontifical, la physionomie spirituelle du saint et les étapes canoniques de sa béatification. Dans cet examen approfondi, ne sont pas omis les faits douloureux qui en France ont remué si vivement l'opinion publique: La séparation de l'Église et de l'État, le Modernisme, le Sillon, l'Action Française. L'exposé à la fin de cette deuxième partie des sources et de la bibliographie montre la richesse des documents privés, officiels et même inédits dont dispose l'A. et l'étendue de son information.

Le supplément raconte les deux miracles rituels, les cérémonies de la canonisation; pour terminer, l'A. reproduit les discours de Pie XII et une table chronologique des principales dates du nouveau saint.

Cet ensemble imposant semble le récit le plus complet paru jusqu'à date sur la vie de saint Pie X. De plus, il se recommande par son objectivité et sa solidité. Il a sa place tout indiquée dans les bibliothèques de nos communautés religieuses.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 13, n. 4

MONTRÉAL

Avril 1955

ARTICLES

- A.G., C.M.F. — **La Pensée du Pape sur l'habit des religieuses**..... 110
- PAUL-ÉMILE CARDINAL LÉGER **Rendre la vie religieuse plus efficace**..... 116
- LORENZO BOISVERT, O.F.M. — **La Souffrance**..... 120
- JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M. — **Le Titulaire de la première chapelle de Québec**..... 127
- PROCHE-ORIENT. — **Le Statut de Jérusalem**..... 135
- LÉANDRE POIRIER. — **Théologie de l'Ancien Testament** 138
- C.C.C. — **Session de pastorale liturgique à Brigham**.. 140
- FLORENT SYLVESTRE, O.F.M. — **Pourquoi pas le cadeau de l'institutrice à l'élève « choyée »**..... 142

CONSULTATIONS

13. *Conopée orné de figures peintes*..... 143
14. *L'avis du confesseur pour faire la communion fréquente*..... 143
15. *Le confesseur peut-il défendre la communion fréquente à qui a les dispositions ?* 144
16. *La communion quotidienne est-elle enrichie d'indulgences ?*..... 144

LIVRES

- Saint Pie X dans la splendeur des saints** par P. Fernesole..... couv. 2
- Catholicisme, hier et aujourd'hui**..... couv. 3
- Coll. Le Monde et la Foi**..... couv. 4
- Guides en éducation** par Fernand Porter, O.F.M..... 115
- La Signification et les besoins de l'enseignement classique pour jeunes filles**..... 134
- Préjugés des catholiques contre la lecture de la Bible** par Passelecq, Dom Paul..... 137

LA PENSÉE DU PAPE SUR L'HABIT DES RELIGIEUSES

Nous extrayons du Commentarium pro religiosis et missionariis (vol. XXXIII, fasc. I-II, 1954) cette étude sur la pensée du Saint-Siège en ce qui concerne les changements à apporter dans l'habit des religieuses ():*

1. Parmi les questions intéressant les religieux, susceptibles, au dire d'un grand nombre, de faire l'objet d'adaptation ou de rénovation, se trouve celle de l'habit des religieuses. Dernièrement, on a beaucoup parlé et écrit sur ce sujet; des propos, dénués de sérieux, ont provoqué une certaine confusion, surtout dans l'âme des religieuses. C'est ainsi qu'on a prétendu que la Sacrée Congrégation des religieux avait ordonné de confectionner quelques modèles types et les avait agréés pour les nouveaux costumes, ou pour les changements à apporter dans les anciens habits religieux. Or, l'Église n'a jamais songé à imposer à toutes les religieuses un habit plus ou moins uniforme. Ceux qui ont propagé ces bruits ou qui y ont ajouté foi doivent être considérés comme ignorants et de « la nature de l'esprit féminin » et de la façon maternelle d'agir de l'Église.

LA PENSÉE DU SOUVERAIN PONTIFE

2. Cependant, il semble que tout ne soit pas inexact dans les propos cités plus haut. Par deux fois au moins, le Pontife romain heureusement régnant, s'adressant à des religieuses, a daigné exprimer sa pensée sur ce point, en déclarant opportun d'y introduire quelque nouveauté.

Voici les paroles textuelles qu'il a prononcées, le 13 septembre 1951, au Congrès des Fédérations italiennes des religieuses: « Quant à l'habit religieux, choisissez-le de telle sorte qu'il soit l'expression du naturel intérieur, de la simplicité et de la modestie religieuse; il sera alors un objet d'édification pour tous, même pour la jeunesse moderne. » (*A. A. S.*, XXXXIII, 1951, p. 41.) (1)

3. Et le 15 septembre 1952, parlant aux Révérendissimes Mères générales, il leur dit: « Pour vous-mêmes, voici Nos recommandations: dans cette crise des vocations, veillez à ce que les coutumes,

(*) Traduit du latin par J. THOMAS D'HOSTE.

(1) Il s'agit du discours pontifical au Congrès international des religieuses éducatrices. Cf. *D. C.*, 1951, col. 1289. (*N. D. L. R.*)

le genre de vie ou l'ascèse de vos familles religieuses ne soient pas une barrière ou cause d'échecs. Nous parlons de certains usages qui, s'ils avaient jadis un sens dans un autre contexte culturel, ne l'ont plus aujourd'hui, et dans lesquels une jeune fille vraiment bonne et courageuse ne trouverait qu'entraves pour sa vocation. Dans notre exposé de l'an passé, Nous en avons donné différents exemples. Pour revenir en un mot sur la question du vêtement: l'habit religieux doit toujours exprimer la consécration au Christ; c'est cela que tous attendent et désirent. Pour le reste, que l'habit soit convenable et réponde aux exigences de l'hygiène. Nous ne pouvions qu'exprimer Notre satisfaction lorsque, dans le courant de l'année, Nous vîmes que l'une ou l'autre Congrégation avait déjà tiré quelques conséquences pratiques à cet égard. En résumé, dans les choses qui ne sont pas essentielles, adaptez-vous autant que vous le conseillent la raison et le droit bien ordonnés. » (2)

4. Il n'est pas douteux que le Pontife romain parle ici de l'habit des Sœurs ou religieuses à vœux simples qui, en raison de leur apostolat, ne peuvent se soustraire au contact avec le monde et la vie sociale, mais aucunement des Moniales soumises à la clôture papale, et nullement, non plus, de l'habit qu'entendent revêtir les Sœurs à l'intérieur de leur couvent, mais de celui qu'elles portent à l'extérieur.

D'autre part, l'esprit et la pratique de la Sacrée Congrégation des religieux, laquelle régit et gouverne tous les religieux, à titre de représentante du pouvoir pontifical, ne peuvent être différents de l'esprit du Pontife romain.

Interprétant les textes pontificaux, nous allons donc exposer brièvement ce qui concerne: I. L'habit dans les nouvelles Congrégations religieuses. II. Les changements à apporter à l'habit. III. La manière de procéder dans ces changements.

I.—DE L'HABIT DANS LES NOUVELLES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

5. Il est incontestable que personne ne peut revêtir l'habit religieux sans l'approbation de l'Église (cf. can. 492, § 3). (3) Dans les Constitutions, sont toujours décrites la matière et la forme de l'habit. Conformément aux normes de l'année 1901, n° 66: « La

(2) *D. C.*, 1952, col. 1283. (*N. D. L. R.*)

(3) Dans certains Concordats est puni le port de l'habit religieux ou ecclésiastique (cf. *Concordat italien*, art. 29, § 1; *Concordat allemand*, 10; *autrichien*, 21; *lithuanien*, 4; *polonais*, 4; *dernier Concordat avec l'Espagne*, art. 17).

matière, la forme, la disposition, la couleur de l'habit doivent être telles qu'elles conviennent à la dignité, à la gravité, à la modestie, comme aussi à la vertu de pauvreté. » (Aux numéros 67-70, il est également question de l'habit.) Dans les normes de l'année 1921, il est exigé que l'évêque, en vue d'obtenir le *nihil obstat* pour l'érection d'une nouvelle Congrégation, indique la *forme*, la *couleur* et la *matière* de l'habit (c. 1, n° 4).

Le Pontife romain recommande « qu'il soit l'expression de la nature intérieure, de la simplicité et de la modestie religieuses... » (v. supra, n° 2), « ... qu'il soit toujours convenable et réponde aux exigences de l'hygiène » (v. supra, n° 3).

a) Dans la Sacrée Congrégation des religieux a été récemment introduite la pratique d'exiger une reproduction photographique de l'habit que l'on entend porter.

b) L'Église tolère cependant que les Associations de caractère religieux, qui sollicitent l'approbation de l'Église, puissent, à titre d'expérience, porter un habit identique à celui qu'elles entendent porter dans l'état religieux.

c) Que les nouvelles Congrégations s'efforcent de se conformer à l'esprit du Pontife romain, et qu'elles aient soin de présenter à la Sacrée Congrégation un habit répondant à cet esprit, afin d'éviter que la Sacrée Congrégation n'y apporte elle-même des modifications.

d) Il n'est pas inutile de noter que la Sacrée Congrégation des religieux n'a approuvé aucune Congrégation n'ayant pas uniformément d'habit religieux particulier.

e) Enfin, il semble très conforme aussi bien à la pensée du Saint-Siège qu'à la modestie et à l'humilité, quelles que soient finalement la couleur et la forme de l'habit qu'elles portent, que les Sœurs ne sortent pas sans porter un voile noir qui recouvre entièrement leur habit. Ce fut l'ordre que donna le bienheureux Pie X pour la ville de Rome (mesure déjà tombée dans l'oubli); c'est la pratique que suivent presque toutes les religieuses dans certains États, comme l'Espagne. Plus d'une fois, la Sacrée Congrégation a approuvé ou imposé cet usage dans les nouvelles Constitutions.

II. — DES CHANGEMENTS A APPORTER DANS L'HABIT.

6. a) Il n'est imposé à aucune Congrégation religieuse de changer d'habit. Le Souverain Pontife *invite* chaque Congrégation

à vouloir bien considérer la question et à proposer au Saint-Siège d'utiles modifications.

b) Aucune Congrégation religieuse ne peut introduire de changements sans la permission du Saint-Siège. Cela est expressément formulé, en général, dans les Constitutions; cette défense s'appuie aussi sur une prescription formelle, car il s'agit toujours d'habit approuvé par le Saint-Siège, dans les Constitutions qu'aucune autorité placée en dessous du Saint-Siège ne peut modifier.

c) Des changements seront opportunément apportés: 1° Chaque fois qu'il s'agit d'éléments ayant une origine locale ou purement accidentelle et ne répondant plus à nos temps, mais répondant plutôt aux goûts d'un âge périmé, sans aucune signification spéciale ou aucun symbolisme spirituel. « Nous voulons parler, prévient le Pontife romain, de certains usages qui, s'ils avaient jadis un sens dans un autre contexte culturel, ne l'ont plus aujourd'hui. » « En résumé: dans les choses qui ne sont pas essentielles, adaptez-vous autant que vous le conseillent la raison et la charité bien ordonnée. » (PIE XII, supra, n° 3.)

2° Chaque fois qu'il s'agit d'une quantité excessive de tissu ou de matière très coûteux aujourd'hui, ou qu'on ne trouve que difficilement dans le commerce. Car alors l'habit ne convient pas bien à la simplicité et à la pauvreté religieuses qui sont exigées dans les documents cités ci-dessus N^{os} 2, 3, 5, *a*).

3° Chaque fois qu'il s'agit de matière et de forme qui nuisent notablement à la santé ou sont contraire d'une manière quelconque aux lois ou aux exigences de la santé publique; ou encore qui, habituellement, empêchent ou rendent incommodes les fonctions de son propre état. « D'ailleurs, l'habit doit toujours être convenable et répondre aux exigences de l'hygiène. » (PIE XII, supra, n° 3.)

4° Enfin, s'il s'agit de formes qui provoquent l'attention et l'étonnement d'autrui. L'habit religieux doit être tel qu'il n'attire pas les regards des hommes et ne flatte pas la vanité féminine, au point qu'elles se sentent regardées, qu'il ne favorise pas l'amour de la nouveauté et ne puisse causer aucun inconvénient aux autres. « Qu'il soit l'expression du caractère intérieur, de la simplicité et de la modestie religieuses; il sera alors un sujet d'édification pour tous... » (PIE XII, supra, n° 2.) « Que la matière de l'habit, sa forme, ses dispositions, sa couleur soient telles qu'elles conviennent

aussi bien à la dignité, à la gravité et la modestie religieuses qu'à la vertu de pauvreté. » (Normes 1901, supra, n° 5, a.)

d) Dans les changements à introduire, il faudra avoir devant les yeux les critères suivants:

1° L'habit religieux est une chose en quelque sorte sacrée: il est béni à l'autel, son imposition donne lieu à une cérémonie sacrée, il protège la personne sacrée, il est un symbole public approuvé par l'Église pour signifier ainsi le caractère public et sacré de la personne. « *L'habit religieux doit toujours exprimer la consécration au Christ; c'est ce que tous attendent et désirent.* » (PIE XII, supra, n° 3.) Il doit donc respirer la modestie; il doit cacher plutôt qu'accuser la forme ou les lignes du corps humain. En particulier la robe descendant aux chevilles ou presque est admise généralement par les religieuses qui prononcent des vœux publics, et il n'y a pas lieu de s'écarter de cette forme admise par la tradition. Les vierges consacrées sont aussi connues pour leur mépris de la chevelure.

2° Pour la Congrégation religieuse, l'habit signifie ou représente parfois sa tradition, son esprit et sa fin particulière. Aussi, dans les adaptations à apporter, il faudra conserver en quelque sorte soit la couleur, soit la matière (par exemple, si cette dernière est intentionnellement mortifiante ou si elle exprime publiquement la pauvreté, etc.), soit aussi le symbolisme exprimé par l'habit.

III.—MANIÈRE DE PROCÉDER DANS LES CHANGEMENTS A APPORTER.

7. a) Il y aurait lieu de répéter ici ce que nous avons écrit ailleurs concernant le changement dans les prières (cf. *Commentarium pro religiosus*, XXXII [1953], p. 263 et s.). Ce rappel ne serait pas inutile.

b) La Sacrée Congrégation n'a pas coutume de procéder à l'approbation ou à l'imposition de changements, sauf si le consentement moralement unanime est réalisé dans la Congrégation dont il est question. Elle favorise, comme il est juste, les changements opportuns répondant aux désirs du Pontife romain, et cela de maintes manières, plus efficaces certes qu'en l'imposant directement. Ce consentement apparaît suffisamment quand les changements sont proposés par quelque Chapitre général, moralement unanime sur ce point. Peut parfois suffire la demande du Conseil général, si elle répond vraiment aux désirs de toute la Congrégation ou s'il s'agit

de choses de moindre importance, ou encore de changements d'une nécessité évidente.

8. Quelques Congrégations ont déjà introduit des modifications, non sans l'approbation du Pontife romain (cf. supra, n° 3); il faut cependant avouer que les religieuses sont très attachées à leur habit propre, et ne sont pas facilement disposées à le modifier, bien que parfois leur habit ne se distingue pas par le choix de la matière ou des formes; chose qui, semble-t-il, ne peut exister sans une providence spéciale, car, en fait, le sexe féminin est plutôt porté à suivre les changements constants de la mode.

Rome

A. G., C. M. F.



PORTER, FERNAND, *Guides en éducation*. Montréal, Les Éditions Franciscaines, 1954, 22 cm. 336 pp. \$3.00.

L'A. s'est imposé à l'attention du public par son ouvrage sur *L'Institution catéchistique au Canada*. Cette fois, il offre une anthologie bio-bibliographique des éducateurs de France, de Belgique et de Suisse.

Pendant de nombreuses années en service au secrétariat de *L'Enseignement secondaire*, il put établir des contacts personnels avec plusieurs éducateurs européens. Un récent séjour en Europe lui a permis d'organiser une consultation orale ou écrite auprès de ces éducateurs en vue d'en rédiger une présentation originale.

Pour chacun des éducateurs, ils sont tout près de cent cinquante, la marche reste à peu près la même: biographie, idées maîtresses, bibliographie, adresse. L'A. a poussé le souci d'objectivité jusqu'à préférer laisser la parole à chacun des éducateurs.

Félicitons l'A. de son beau volume auquel nous souhaitons le plus franc succès.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

NÉCROLOGIE

RR.SS. Marie-Apollinaire (Augusta Boisvert), Saint-Jude (Mélanie Mayrand), A.S.V.; RR.SS. Rose Guillemette Corinne St-Germain-Beaudry, Olivine St-Pierre-Briault, S.G.M.; R.S. Marie Ste-Madeleine de Pazzi (Marie-Alma Guertin), B.P.A.; R.S. Marie-Régina (Aimée Leblanc), P.S.S.F.; R.S. Marie-Rosée Genest de St-Aimé, O.S.A.; RR.SS. Anne-Marie Desrochers dite Ste-Thaïs, Marie-Catherine Côté dite St-Épiphane, Marie-Béatrix Emond dite Marie-de-Nazareth, S.C.Q.

R. I. P.

RENDRE LA VIE RELIGIEUSE PLUS EFFICACE

*Allocution de Son Éminence
le Cardinal Paul-Émile Léger, Archevêque de Montréal,
à la clôture des Cours de Religion,
donnés par les RR. PP. Adrien-M. Malo, O.F.M. et
Jean Durand, C.S.C. à la maison-mère de la C.N.D. du
12 janvier au 16 mars 1955*

Je viens bénir vos efforts et demander au bon Dieu de faire fructifier cette semence spirituelle qui a été jetée dans vos âmes et dans vos cœurs, depuis de longues semaines, par des religieux dévoués, zélés, qui vous ont exposé certains points de doctrine de la vie religieuse, ou expliqué certains aspects pratiques de votre vie quotidienne.

Il s'agit maintenant de faire l'effort nécessaire pour faire passer ces enseignements dans la vie. Il est toujours plus facile d'écouter la parole de Dieu que de la mettre en pratique. La vie spirituelle ressemble à l'activité artisanale: elle nécessite l'étude et beaucoup d'action; elle n'est pas simplement spéculative, elle est avant tout concrète et pratique. Et pour cela, il faut que nous ayons l'assistance de l'Esprit, que nous soyons dirigés par les dons du Saint-Esprit: les dons d'intelligence, de science et de sagesse, qui nous aident à comprendre la vérité; les dons de l'action: dons de conseil, de piété, de crainte de Dieu et de force surtout, qui nous aident à faire passer les enseignements dans notre vie quotidienne.

Vous avez besoin de cet Esprit du Seigneur. Vous comprenez, avec la sainte Église, que certaines adaptations doivent être faites, mais l'Église vous demande de les faire avec prudence: il ne s'agit pas de changer la vie religieuse, il s'agit de la rendre plus efficace; il s'agit d'en faire un moyen de sanctification personnelle et un moyen d'apostolat dans l'Église. Vous êtes entrées en communauté pour vous sanctifier et pour être au service de l'Église. Vous devez rendre l'Église plus sainte en conquérant des âmes, en essayant de les attirer vers Dieu, vers l'Église, par votre action. Dans la sanctification des âmes, nous sommes les instruments de Dieu.

Pendant ce petit moment de repos que le bon Dieu m'a accordé, la semaine dernière, j'ai eu le temps de lire la si belle vie de la grande sainte Thérèse, de Marcelle Auclair. Cette femme extraordinaire,

qui a rénové la vie spirituelle et la vie contemplative en son siècle, a été appelée « la femme errante de Dieu ». Elle était toujours en courses sur les chemins de l'Espagne; elle, qui avait tant soif de solitude et qui voulait tant vivre unie à son Dieu, fut jetée par le Seigneur dans la vie trépidante des grandes villes de l'Espagne d'alors! Elle n'avait pas compris tout de suite les exigences de sa consécration à Dieu: les vingt premières années de sa vie furent des années de tiédeur et d'hésitation: elle piétine dans ce couvent de l'Incarnation, où on essayait de concilier la vie religieuse avec la vie mondaine. C'est à partir de l'instant où elle se donna à son Dieu, en contemplant la statue de la Flagellation qui venait d'être exposée dans le monastère de l'Incarnation, qu'elle tomba sous la dépendance des dons du Saint-Esprit et qu'elle s'adonna à l'œuvre de rénovation de sa propre vie et de la vie religieuse tout entière. Or, c'est à partir de ce moment-là qu'elle connut des difficultés innombrables dans la fondation de vingt monastères et la réforme de la vie religieuse.

Si vous avez quelques loisirs, ou si vous avez la grippe pendant une semaine!... lisez donc ce livre de Marcelle Auclair. Ça se lit comme un roman. Vous comprendrez ce que peut une âme qui veut la gloire de Dieu, quand elle se livre totalement aux dons du Saint-Esprit. C'est, je crois, le meilleur souhait que nous puissions formuler à la fin de ces cours. Faites passer maintenant dans la vie, dans vos actes, toutes ces choses qui vous ont été enseignées par le magistère ordinaire de la sainte Église. Les prêtres enseignent au nom de l'Église, mais seule l'Église possède la vérité. Elle est la gardienne de cette vérité; elle est la gardienne de toutes les richesses spirituelles que le Seigneur a données à la terre, avant de nous quitter pour remonter vers son Père.

Et si vous avez une rechute de grippe! vous lirez un autre livre. Il est bien beau, lui aussi, je le médite en ce moment et je vous en conseille la lecture. Vous le lirez non pas uniquement pour vous, mais en pensant à celui qui vous parle, en ce moment. C'est un des plus beaux livres qui soient sortis de presse, en ces dernières années. Il est intitulé: « L'Évêque ». Vous prierez pour que ceux qui sont évêques puissent être, dans leur vie, ce qu'on dit qu'ils sont, dans un livre. C'est toujours plus difficile d'être, dans sa vie, ce que l'on exige qu'on soit, dans un livre! C'est peut-être un peu compliqué comme phrase, mais vous voyez ce que je veux vous dire. Vous

comprendrez mieux, par cette lecture, l'immense responsabilité que le Seigneur a placée sur les épaules de pauvres hommes, en les choisissant pour être les instruments de sa présence et de sa paternité dans le monde. Seuls, ces hommes sont responsables des âmes devant Dieu.

C'est donc en union avec la sainte Église répandue sur la terre, que vous devez accomplir votre tâche apostolique et chercher les moyens de sanctification personnelle. Seule, l'Église nous unit à Dieu; seule, elle nous fait participer à cet esprit de paternité qui est la pierre d'angle sur laquelle repose tout le christianisme. Le Seigneur Jésus est venu sur la terre pour une seule chose: nous révéler le Père. Il est mort pour avoir dit: Dieu est Père. Il a fondé l'Église pour qu'elle soit la messagère de cette grande vérité, jusqu'à la fin du monde.

Dans les siècles qui sont marqués par l'ignorance religieuse, les âmes s'éloignent de Dieu parce qu'elles s'éloignent de l'Église. C'est dans la mesure où l'Église, dans sa maternité spirituelle, nous révèle la paternité de Dieu, que l'Esprit de Dieu entre dans les âmes, et qu'ainsi s'accomplit le mystère de notre sanctification. C'est dans la mesure où nous sommes unis à cette Église de Dieu que nous recevons les effluves de l'Esprit et que nous sentons cette chaleur divine qui remplissait le cœur de Thérèse au point de le blesser. Les Carmélites conservent précieusement, à Avila, le cœur de sainte Thérèse, transpercé de part en part par cette flèche mystique, dans le phénomène de la transverbération qu'elle décrit avec une grande précision, dans l'histoire de sa vie.

Je vous laisse avec cette vision de la GRANDE sainte Thérèse. Nous avons beaucoup parlé de la PETITE depuis vingt ans, mais n'oublions pas que la PETITE est la fille de la GRANDE et que la fille ne doit pas nous faire oublier la mère. Prions la grande sainte Thérèse qui demeure l'une des plus grandes éducatrices de la vie spirituelle et l'une des grandes initiatrices aux mystères divins. Il faut évidemment faire le partage des choses: sainte Thérèse était espagnole; elle a donc un langage qui a besoin d'être traduit d'une façon très précise. Il ne faut pas que vous mettiez le livre des « Demeures » entre les mains de toutes vos novices; cela pourrait les brouiller un peu dans leurs idées, qui ne sont pas encore très claires en ce qui concerne la vie spirituelle; mais une religieuse, après quelques années de consécration à Dieu et de pratique de la méditation, doit tendre à la contemplation. Toutes les âmes consacrées à Dieu doivent tendre à la contemplation.

Voilà la grande vérité qui ressort des écrits de sainte Thérèse. Ce désir de contemplation, c'est le ressort de notre vie quotidienne. Si nous commençons une journée avec ce désir de contempler Dieu, de le voir, alors elle sera vraiment sanctifiée et sanctifiante. Toutes nos journées seront pleines de joie. En nous voyant vivre, on sentira qu'il y a une source mystérieuse qui coule à l'intérieur de nos âmes et qui explique cette joie qu'il y a dans nos vies au service du Seigneur. C'est la contemplation qui nous donne cette joie et cet élan; c'est cette contemplation que l'Église demande pour nous, dans la liturgie du 4^e dimanche de Carême: « Réjouis-toi, Jérusalem... »

Cette joie spirituelle, on ne la trouve pas dans le monde; elle n'est pas toujours dans nos couvents, hélas! parce qu'elle n'est pas toujours dans nos cœurs. On ne sent pas toujours, à notre contact, cette limpidité de la foi et de l'amour qui révèle Dieu aux autres. Or, ces cours de spiritualité, qui vous ont été donnés pendant ces dix semaines, doivent avoir comme fruit réel et concret, le goût de la contemplation, le désir de voir Dieu, de vivre pour lui, ici-bas. Puisse-t-on tous mourir comme la grande sainte Thérèse, en disant: « Enfin, mon Jésus, il est temps que nous nous voyions! » Quand on s'est regardé à travers la voile de la foi, pendant toute une vie, comme il doit faire bon de pouvoir dire à la fin: « Le voile sera déchiré et nous nous rencontrerons! »

Vous savez que Paul Claudel est mort il y a quelques jours. La veille de sa mort, il avait assisté à la représentation de « L'Annonce faite à Marie », au théâtre français. Il était parmi les spectateurs et il suivait le drame. Il était sourd, mais comme il savait toutes ses pièces de mémoire, il suivait exactement les acteurs sur la scène. Ses lèvres murmuraient les phrases, comme quelqu'un qui prie. Or, dans « L'Annonce faite à Marie », le vieux Anne Vercors dit: « Si nous avons été placés sur terre, ce n'était pas pour vivre, mais pour mourir. » Claudel, qui récitait ces vers, eut un tressaillement. Le lendemain, il était devant son Dieu.

Mes Sœurs, essayons de vivre ces grands sentiments chrétiens et d'y trouver la joie. Peut-être que nos vies religieuses n'ont pas suffisamment de rayonnement et de fécondité spirituelle. Si vous travaillez auprès de la jeunesse, sachez provoquer chez elle le goût des choses divines, cet amour de Dieu, ce désir de le voir, qui ne se trouve que dans la contemplation.

LA SOUFFRANCE

« Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi ». Après le Christ, qui d'entre nous un jour n'a pas redit ces paroles ou d'autres semblables, lorsque la souffrance pesait lourd, qu'elle nous paraissait insupportable ? Il est des fois, trop de fois peut-être, où nous n'avons pas ajouté avec le Christ : « que votre volonté soit faite et non la mienne ». C'est que nous protestions contre la souffrance dans notre vie, que nous rejetions la croix et avec elle tous les biens qui l'accompagnaient. Afin de nous aider à mieux souffrir, car il est toujours possible de mieux souffrir, nous méditerons un peu sur la souffrance : son origine, son rôle dans notre vie, la manière de l'accepter.

I. — ORIGINE DE LA SOUFFRANCE :

Après avoir créé l'homme, nous raconte la Sainte Écriture, Dieu le plaça dans le paradis terrestre, un jardin de délices où croissaient des arbres de toutes espèces, agréables à voir, avec des fruits très bons à manger. Après quoi Dieu créa la femme, car dit-il, il n'est pas bon que l'homme soit seul. Dans ce paradis de délices, il n'y avait pas de souffrance pour Adam et Ève. C'est que Dieu les voulait heureux et qu'il les avait établis dans le bonheur.

Mais vous connaissez la chute, la terrible histoire de cette désobéissance qui entraîne tous les hommes dans le péché et dans la mort. Depuis, à chacun d'entre nous s'appliquent ces dures paroles de Job : « L'homme... vit peu de temps, et ce temps est rempli de beaucoup de souffrance ». Inutile de chercher à nouveau un paradis terrestre : il n'est pas d'âge, de situation, d'endroit si éloigné qu'on voudra, qui nous mette à l'abri de la douleur. Nous avons beau vouloir la dépasser, l'abandonner en arrière : toujours elle est là, près de nous, la compagne inséparable de notre vie.

Et pourtant, malgré la chute, bien que nous soyons condamnés à souffrir, nous avons gardé tout au fond de notre cœur, cette soif de bonheur que Dieu y a déposée en créant l'homme. Cela est si vrai que toute notre vie peut se résumer en ces mots : une course vers le bonheur. N'est-ce pas le bonheur que nous recherchons toujours dans le travail, dans l'argent, dans les plaisirs ? Au milieu même de la souffrance, notre cœur est encore aux aguets des moindres lambeaux de bonheur ; il rampe vers eux aussi naturellement que la racine rampe vers l'eau.

Voilà ce qui constitue le tragique de la souffrance humaine, de notre souffrance. Nous sommes faits pour être heureux, et sur terre, nous souffrons sans répit. D'où cette question, toujours la même, qui s'échappe de nos lèvres à tout instant: mais si Dieu nous a créés pour le bonheur, pourquoi permet-il la souffrance? Pourquoi permet-il que notre vie soit un chemin de croix où l'on ne peut pas compter les stations douloureuses?

II. — POURQUOI DIEU LA PERMET :

1. *Elle détache de la terre:*

Arrêtons-nous à méditer deux grands bienfaits de la souffrance. Et d'abord voyons comment elle nous détache de la terre. A ce propos, je ne vous dirai rien qu'au fond vous ne sachiez déjà. Ce que je voudrais, c'est dégager de votre expérience, de ce que vous connaissez, des leçons qui vous soient utiles.

Prenons, si vous le voulez, l'exemple d'un homme qui paraît heureux. C'est un millionnaire, il va sans dire: cela s'impose! Avec sa femme et ses trois enfants, il habite une maison qui est un véritable petit château. A la porte, deux belles cadillacs de l'année: l'une pour lui, l'autre pour sa dame. Dans la maison, tous les planchers sont recouverts d'un tapis de Turquie, ce qu'il y a de plus riche, de plus doux pour le pied. Les meubles sont « dernier cri »; et au point de vue commodités, rien ne manque. Mieux encore il y a des serviteurs et des servantes qui accomplissent tous les travaux: les époux n'ont qu'à se couler une vie douce. Les fins de semaine, ils les passent dans leur maison de plaisance, un autre petit château situé près d'un lac qui leur appartient, au bas d'une montagne qu'ils ont également achetée. C'est là que l'hiver, ils font du ski, de l'équitation, et l'été, de la nage, du canot, de la pêche, etc...

Dites-moi maintenant: que peut désirer cet homme, ce millionnaire? Mourir le plutôt possible? Jamais! Il fait trop bon vivre. Mais alors? Si cela était possible, il voudrait demeurer toujours sur la terre, ne jamais mourir. Cette réflexion, vous la trouvez naturelle dans la bouche d'un tel homme, n'est-ce pas! Et sans doute auriez-vous le même désir, si vous étiez dans une situation identique.

Voyons pourtant ce qu'a de terrible un pareil souhait: vouloir toujours vivre. Ce millionnaire a complètement oublié que la terre n'est qu'un chemin, un chemin qui mène à la maison paternelle, au ciel. Il l'aime tellement ce chemin, qu'il désirerait ne jamais

arriver au but, qu'il sacrifierait même ce but s'il lui était possible de toujours demeurer en chemin. Que diriez-vous de l'enfant, qui après une séparation de plusieurs années, ne souhaiterait pas retourner au foyer où l'attendent ses chers parents, avec ce redoublement d'amour et de tendresse que produit une séparation prolongée, mais qui préférerait demeurer toujours en chemin si cela était possible ? Est-ce qu'il serait normal de l'exhorter à retourner chez-lui ? Mais non ! Au contraire ! Et la preuve, c'est que vous trouvez bien naturelles l'exhilaration et la joie des élèves d'un pensionnat, à l'approche des vacances.

Pourtant, notre millionnaire, c'est cela qu'il désire lui, ne jamais arriver au foyer paternel. Que la mort vienne, il pleurera, il gémira. Est-ce l'angoisse physique qu'il redoute de la mort ? Non. S'il n'en veut pas, c'est qu'elle termine le chemin, c'est qu'elle l'oblige d'entrer dans la maison paternelle. N'est-ce pas là une constatation bien pénible ? Il n'empêche qu'elle est très fréquente de nos jours.

Adviennent la souffrance et l'épreuve, que notre millionnaire perde fortune, santé, femme et enfants, quel changement se produira-t-il en lui ? Il lui arrivera ce qui est arrivé à l'enfant prodigue, comme nous le raconte Jésus dans l'Évangile. Aussi longtemps qu'il eut de l'argent et des plaisirs pour se griser, le prodigue oublia son pauvre père. Mais de se trouver un jour sans le sou, en guenilles, affamé, sans même avoir le droit de partager la nourriture des cochons qu'il gardait, cela le fit réfléchir. L'image de la douce maison paternelle lui revint en mémoire. Ah ! se dit-il, combien d'ouvriers ont chez-nous du pain en abondance ; et moi ici je meurs de faim. Je vais partir, je vais aller vers mon père et je lui dirai : papa, j'ai péché contre le ciel et envers toi ; ne m'appelle plus ton enfant, mais au moins, laisse-moi prendre place parmi les ouvriers qui travaillent pour toi. Et l'on sait comment son père le reçut à bras ouverts, en sanglotant ; tout heureux de ce retour il fit préparer un festin, car, dit-il, mon fils qui était perdu, je l'ai retrouvé, il est revenu au foyer paternel. Bienheureuse souffrance qui a ramené le fils dans les bras de son père, après l'avoir arraché aux vains plaisirs du monde !

Quand vous êtes en proie à la souffrance, que ce soit une souffrance physique : maladie du corps ou labeur quotidien, que ce soit une souffrance morale : perte d'une personne aimée, chagrin de l'âme ou du cœur, quel sentiment éprouvez-vous ? C'est le dégoût des choses créées. Le monde et ses joies ne vous disent plus rien. Comme

une maison que l'on a vidée de ses meubles, votre âme est pauvre, désolée. Tout au fond de votre cœur, vous sentez bien que la terre n'est pas un paradis, Mais un lieu d'exil, qu'elle n'est pas la maison paternelle, mais le chemin qui y conduit.

Alors, votre réaction! Vous vous tournez vers Dieu. Rien ne vous console sur terre, et parce que le cœur a besoin de consolation, vous levez les yeux au ciel, et vous la demandez à celui-là qui seul peut la donner: Notre Père qui êtes aux cieux,... que votre sainte volonté soit faite.

2. *Elle conduit au ciel:*

Voilà pourquoi Dieu permet la souffrance: elle détache l'âme de la terre et la tourne vers Dieu. Mieux encore, la souffrance conduit au ciel. C'est le deuxième bienfait qu'elle va produire en celui qui l'accepte.

Rappelons-nous qu'un seul chemin rejoint le ciel, c'est le chemin que Jésus lui-même a suivi. Je suis la voie, dit-il, et celui qui ne marche pas à ma suite ne peut arriver au ciel. Inutile donc de chercher d'autres voies qui mèneraient au Paradis! Elles sont nombreuses, il est vrai les routes bordées de fleurs et de plaisirs. Hélas! ces routes larges, faciles, convergent toutes vers le Précipice éternel. Si donc, vous désirez atteindre au ciel un jour, c'est à la suite de Jésus que vous devez marcher.

Et le chemin qu'a suivi Jésus, c'est le chemin de la croix, la route montant au Calvaire. Surtout, n'allons pas croire que Jésus a souffert seulement la semaine de sa passion. Depuis le premier instant de sa naissance, jusqu'à sa mort sur la croix, il n'a jamais été sans douleur. C'est dans une étable qu'il naît, parce qu'il n'y a pas de place pour lui dans les hôtelleries. Encore enfant, il doit fuir en Égypte, emporté dans les bras de sa mère, parce que Hérode veut le mettre à mort. Il aurait pu le réduire en poussière ce roi orgueilleux; il avait la puissance divine, il était Dieu. Il préfère subir l'humiliation de la fuite. Lorsque son heure est venue d'enseigner la parole de Dieu, qu'il a commencé à se dire le Messie promis, toute sa parenté, tous ses voisins qui l'avaient connu enfant, se sont mis à rire de lui. Voyons! N'essaie pas de nous tromper! Nous te connaissons, tu es le fils de Joseph. « Il est venu chez les siens, dit l'Évangile, et les siens ne l'ont pas reçu ». Aussitôt que, dans les villages éloignés, il se met à prêcher, pleuvent sur lui les critiques, les reproches, les moqueries. Mange-t-il avec ses apôtres; on l'accuse

de faire bombance. Et s'il ne mange pas, on lui reproche de vouloir se montrer. Que reçoit-il en retour de ses miracles ? de l'ingratitude. Il n'est qu'à se rappeler la guérison des dix lépreux. Un seul revient remercier Jésus, et c'est un samaritain, un homme de rien aux regards des Juifs. Et Jésus de dire avec tristesse: est-ce que les dix n'ont pas été guéris ? C'est ensuite la trahison de Judas, cet avare qui pour un peu d'argent vend son maître; puis l'abandon des disciples et le reniement de Pierre. Ensuite c'est l'agonie au jardin des Oliviers, les outrages par les soldats de Caïphe et de Pilate, la crucifixion, l'agonie, la mort.

Il fallait que le Christ souffrît toutes ces choses et qu'il entra ensuite dans sa gloire. De même pour nous, il nous faudra suivre le chemin de la souffrance si nous voulons arriver au ciel: c'est l'unique chemin qui peut nous y conduire.

III. — COMMENT SOUFFRIR:

La souffrance nous détache de la terre et nous mène au ciel. N'allons pas croire toutefois qu'elle produit ces effets automatiquement, comme une balance indique le poids dès qu'on y met 5 cents. De même qu'un élève ne devient pas savant par le seul fait qu'il fréquente une école, ainsi la souffrance toute seule ne sanctifie pas. Vous en connaissez des âmes qui souffrent atrocement, et qui ne méritent rien pour le ciel: c'est le cas des damnés, des démons, de tous ceux qui sur terre maudissent la souffrance qu'ils ne peuvent supprimer. Il importe donc de savoir comment l'accueillir cette souffrance, si nous voulons qu'elle porte ses fruits de salut. Car ce qui compte devant Dieu, ce n'est pas l'intensité de la douleur, mais la manière dont nous la supportons.

1. *Avec résignation:*

Il est un premier moyen de rendre la souffrance méritoire, c'est de la supporter avec résignation. Est-ce à dire qu'il faille rendre notre corps insensible à la douleur, de telle sorte qu'un médecin puisse le piquer ou le couper, sans qu'il en éprouve le moindre frisson de malaise ? Ou encore, cela signifie-t-il que nous devons nous endurcir le cœur à ce point, qu'il devienne indifférent aux plus dures paroles de haine, et aux plus douces manifestations de l'amour ? Mais non.

Chose curieuse, nombreux sont les malades qui se font de la résignation une idée aussi fausse. Ils nous diront par exemple: « Moi, mon Père, il me semble que je ne suis pas résigné. Ah!, vous

savez, chaque fois que la douleur est aiguë, je ne peux m'empêcher de gémir et de pleurer ». Quelle n'est pas la surprise de ces malades quand on leur explique qu'une personne peut être parfaitement résignée, et en même temps trembler, gémir, pousser des cris, sous l'excès de la douleur. Que voulez-vous, c'est là le domaine de la sensibilité et nous n'en sommes pas les maîtres : nous ne sommes pas libres de ressentir la douleur ou de ne pas la ressentir. Heureusement, la résignation ne relève pas de la sensibilité.

Remarquez-le bien, la résignation est un acte de volonté. Etre résigné, cela veut dire : accepter la souffrance que Dieu nous envoie, parce qu'elle vient de Dieu. Seigneur, vous voulez que je sois malade, impuissant à faire mon travail habituel, je l'accepte. Vous permettez que mon cœur soit dans la peine et qu'il ne se trouve personne près de moi pour le dégonfler d'un mot de tendresse, Seigneur je l'accepte. Voilà ce qu'est la résignation : un acte de volonté par lequel j'accepte la souffrance que Dieu permet. Il n'est donc pas question de savoir si la souffrance me répugne, si ma nature en gémit. Puisque Dieu m'a créé pour être heureux, la souffrance me sera toujours un poids bien lourd, contraire à ma nature.

Mais celui qui souffre avec résignation, peu importe les gémissements de la sensibilité, celui-là mérite pour le ciel. Pas plus que la plupart des hommes, il ne désire la souffrance et s'il n'en dépendait que de lui, il choisirait bien de ne pas souffrir. Toutefois, dès que la souffrance se présente à lui, il l'accepte, sachant que Dieu la permet pour son bien.

2. *Avec amour :*

Au-dessus de cette première façon de souffrir, il en est une deuxième, de beaucoup plus parfaite, celle de souffrir avec amour. Il va sans dire, elle suppose une grâce spéciale de Dieu, car naturellement nous ne pouvons aimer ce qui nous fait mal. Mais heureux, mille fois heureux celui qui a reçu cette grâce. En plus d'accepter la souffrance, il la désire avec ardeur, de toute son âme, comme un enfant désire le jouet qu'il aime. Et sitôt que la croix se présente à lui, c'est avec joie qu'il l'embrasse, comme Notre-Seigneur.

On n'a qu'à se rappeler l'exemple de sainte Élisabeth de Hongrie. Elle venait juste de perdre son cher époux, celui qu'elle appelait son frère bien-aimé, que déjà, dans son propre château, on la considérait comme une simple princesse sans couronne et sans fortune, hébergée par charité. Et bientôt on lui rendit la vie si pénible, qu'elle dut s'en aller. Un soir d'automne, avec deux servantes et ses trois enfants,

elle descendit la pente qui menait à la ville d'Eisenach, où elle espérait trouver refuge. N'avait-elle pas nourri les pauvres de cette ville, ouvert des hôpitaux pour ses malades, visité les mansardes afin d'y mettre un peu de soleil ? Et pourtant, elle eut beau frapper à toutes les portes de cette ville où elle avait donné le meilleur d'elle-même, aucune n'eut le courage de s'ouvrir.

A bout de forces, elle finit par échouer dans une pauvre cabane « qui servait de débarras et même, à l'occasion, de porcherie. Sur le sol humide, dans cette obscurité où montaient des relents écœurants », Élisabeth, fille de roi, se mit à penser à l'étable où Jésus le Roi des rois, est venu au monde. Impossible de dormir: il faisait trop froid, son cœur était trop meurtri.

Quand, à minuit, la cloche sonna au monastère des franciscains, pour les inviter à la prière, Élisabeth se leva et avec ses compagnes se rendit à l'église. Quelle faveur allait-elle demander à ces moines en prières ? Un gîte pour la nuit ? Non. Du pain pour ses chers enfants ? Pas davantage. Mais quoi donc ? La grande faveur qu'elle implora des moines, ce qu'elle leur demanda les larmes dans les yeux: voulez-vous, dit-elle, chanter le *Te Deum*, voulez-vous chanter un cantique d'actions de grâce pour remercier Dieu de cette croix énorme qu'il vient de me déposer sur les épaules, pour cette douleur aiguë que je ressens au plus profond de moi-même.

C'est cela que produit l'amour surnaturel de la souffrance: le désir de souffrir, et la joie intérieure au milieu des plus grandes tribulations extérieures.

Ne craignons pas de lui demander à Notre-Seigneur avec toute la confiance dont nous sommes capables, au moins la résignation dans la souffrance. Et si Dieu nous en inspire le désir, sollicitons aussi cette grâce extraordinaire, qui dépasse de beaucoup toutes les richesses de ce monde: l'amour de la souffrance.

« Seigneur, écoutez ma prière; que mon appel parvienne jusqu'à vous! Ne détournez pas de moi votre visage; à chaque jour de ma peine, tendez l'oreille vers moi. Chaque jour où je vous appelle, vite exaucez-moi. Car mes jours s'en vont en fumée, et mes os se brisent comme le bois dans le brasier. On me piétine comme l'herbe, et mon cœur se dessèche » dans la souffrance.

Seigneur, donnez-moi de l'accepter cette souffrance que j'endure. Seigneur, accordez-moi la grâce de l'aimer.

LE TITULAIRE DE LA PREMIÈRE CHAPELLE DE QUÉBEC

On sait que Samuel de Champlain avait fondé la ville de Québec, en 1608. L'abbé C.-H. Laverdière, nous dit que le fondateur, en 1614, se mit à chercher des Religieux « qui eussent le zèle et l'affection de se transporter dans ce pays et essayer d'y planter la croix ». Le Sieur Houel (il a donné son nom modifié à la rivière « ouelle ») lui conseilla de s'adresser aux Récollets de la Province de l'Immaculée-Conception, en Aquitaine. Après un échec, le Sieur Houel recourut aux Récollets de la Province Saint-Denis, qui accueillirent sa demande. Le premier historiographe du Canada, le Récollet Frère Gabriel Sagard écrit, dans son style simple et direct: « Pour ce que la chose était d'importance et qu'elle ne pouvait être bien faite que par les voies ordinaires et bienséantes aux Religieux de Saint François ».

Les Religieux désignés pour cette mission canadienne furent: Les pères Denis Jamet, supérieur, Jean Dolbeau, assistant, Joseph LeCaron, tous trois prêtres, et le frère Pacifique Duplessis. Partis de Honfleur le 24 avril 1615, ils abordèrent à Tadoussac, le 25 mai 1615. Excellente traversée pour l'époque!

Québec comptait alors environ quarante personnes. Les catholiques se réjouirent de l'arrivée de ces premiers missionnaires, et la petite colonie salua, avec allégresse, le retour de son sympathique fondateur.

Champlain donna des ordres « tant pour le logement des Pères Religieux, qu'ornements d'églises et construction d'une chapelle, pour y dire et chanter la messe. Le P. Jean Dolbeau, chargé de diriger les travaux, s'en acquitta si bien que le 25 juin 1615, la chapelle fut suffisamment prête pour servir au culte divin. »

Mais quel fut le titulaire de cette chapelle de l'Habitation ou du Fort? Cette question suscite l'intérêt de tous les Canadiens et même de tout le continent Nord-Américain: car c'est la première chapelle, si petite soit-elle, érigée en Amérique du Nord, à part le Mexique et l'Acadie: car les possessions françaises à cette époque s'étendaient de la Baie d'Hudson au nord, jusqu'au golfe du Mexique au sud. Avant de répondre à cette question, il est bon de rappeler le sens liturgique du titulaire et du patron.

Le titulaire d'une église ou d'un oratoire est le mystère, par exemple la Très Sainte Trinité, la personne divine de Notre-Seigneur, la Très Sainte Vierge ou un Saint canonisé, en l'honneur de qui ce sanctuaire est dédié. Le Patron d'un pays, d'une Province ne peut être qu'un Saint canonisé et non un bienheureux ni un mystère.

Ainsi les Récollets (Franciscains) en 1624, ont choisi comme Patron du Canada, Saint Joseph, Époux de la Bienheureuse Vierge Marie. C'est aussi le P. Joseph LeCaron, Récollet, qui a donné son nom au lac Saint-Joseph de Portneuf. L'Église de la Baie-du-Fêvre a reçu comme titulaire Saint-Antoine de Padoue, grâce à l'influence des Récollets qui en furent longtemps desservants. Il faut en dire autant de la Paroisse de Trois-Pistoles, qui porta le nom de Notre-Dame-des-Anges, jusqu'en 1814.

De nos jours, le vocable du couvent est parfois distinct du titulaire de l'Église, par exemple, à la rue Dorchester, Montréal, les Franciscains ont le couvent Saint-Joseph, avec l'église Saint-François. Mais autrefois, au XVIIe siècle, chaque couvent était désigné par le nom de son église, par exemple le couvent et l'église de Notre-Dame-des-Anges.

Après ce bref exposé sur les titulaires, on comprendra mieux quel fut le titre de la première chapelle construite à Québec, près de l'Habitation ou du Fort Champlain. Les deux Récollets historiographes Gabriel Sagard et Chrétien Leclerc n'en disent rien. C'est sans doute parce que cette chapelle ne pouvait revendiquer le nom d'église conventuelle de l'Ordre Séraphique. Une autre raison pratique est celle-ci: en pays de mission, au début, on pense d'abord au plus nécessaire: un abri pour se loger, un autel pour célébrer.

Il importe de relire le récit du premier historiographe des Récollets en Nouvelle-France, le Fr. Gabriel Sagard.

« La première chose que ce bon Père (Dolbeau) fit étant arrivé à Québec, fut de rendre grâces à Dieu, disposer une chapelle, pour y célébrer la sainte messe, et des chambrettes pour se loger, mais au commencement en un pays très pauvre, beaucoup de choses lui manquant, il avait recours à la patience du pauvre Jésus dans la crèche de Bethléem. Il dit la première messe, le 25e de juin de la même année (1615) et nos autres religieux ensuite, avec des contentements d'esprit qui ne se peuvent expliquer, les larmes leur en découlaient des yeux, de joie. »

Le Chanoine Louis Bertrand de la Tour, affirme à deux reprises, que la chapelle de l'Habitation avait pour titulaire l'Immaculée Conception. Plusieurs n'osent accepter son témoignage, parce qu'il n'est pas contemporain. A ce compte combien de faits, l'histoire devrait récuser ? Le Chanoine Scott a écrit : « En général, les historiens de nos affaires ecclésiastiques ont témoigné de leur confiance à Bertrand de la Tour, par les nombreux emprunts qu'ils lui ont fait. Ils ont eu raison. S'il n'est pas contemporains, il n'est pas très éloigné des choses qu'il raconte, et pendant son séjour à Québec, il a été admirablement placé pour en être informé. » De plus il nous en avertit dans sa préface : « C'est sur des bons mémoires et sur le rapport d'un grand nombre de personnes, qui avait connu le saint évêque, que l'auteur, pendant son séjour à Québec, a rassemblé les divers faits dont il rend compte au public. » M. le Chanoine Scott continue : « D'après M. Faillon les bons mémoires dont il est question étaient quelques écrits de M. Glandelet prédécesseur de Bertrand de la Tour dans la charge de doyen. Or M. Glandelet, arrivé au pays en 1675 et mort en 1725, vicaire général, supérieur du séminaire, doyen du chapitre, avait été le compagnon de Mgr de Laval, pendant plus de trente ans, le témoin de ses vertus et de ses œuvres. On sait du reste que notre auteur ne négligeait pas de s'informer en bon lieu. »

Ainsi nous lisons dans les mémoires sur la vie de Mgr de Laval, rédigés par Bertrand de la Tour et publiés à Cologne en 1761 : « La Cure de Québec mérite une attention particulière. Ce ne fut d'abord qu'une toute petite chapelle, bâtie par Monsieur de Champlain vers l'an 1615, dédiée à la Conception Immaculée de la Sainte Vierge et desservie par les Récollets jusqu'à l'année 1629 que les anglais s'emparèrent de Québec. » Et plus loin nous lisons : « On bâtit une chapelle que ces Pères (Récollets) selon l'esprit de leur Ordre, dédièrent sous le nom de l'Immaculée Conception. C'est aujourd'hui la paroisse. »

Le R.P. Odoric Jouve, O.F.M., comme historiographe des Récollets au Canada a écrit : « Cette dédicace, en cette année 1615, sur la terre américaine, prit, comme le temple qui en était l'objet, une importance toute particulière. Par la construction de cette église et par sa dédicace à l'Immaculée Conception, les Franciscains donnent à la Nouvelle France au berceau, le Christ avec ses sacrements et la Vierge toute pure avec sa protection. Par cette dédicace enfin,

ils implantèrent sur les rives du Saint-Laurent le culte de l'Immaculée Conception. »

« Et on peut dire en vérité que dès 1615 le Canada affirmait, par le titulaire de sa première église, l'incomparable privilège de la Vierge Marie, que dès 1615, une voix nouvelle ajoutait ses accords harmonieux au concert de la chrétienté glorifiant Marie dans son immunité de la tache originelle: la voix de l'église canadienne. »

Quand Champlain revint au Canada en 1633, il fit commencer la construction d'une chapelle qu'il voulut appeler Notre-Dame-de-la-Recouvrance. C'était une Madonne vénérée au pays de Champlain. On l'honore encore aujourd'hui à Saint-Savin, dans le diocèse de la Rochelle. Les Relations des Jésuites font remarquer que les Pères de la Compagnie de Jésus donnèrent l'image de Notre-Dame en relief, qui est sur l'autel. Cette image s'appelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance, tant à cause que la chapelle porte ce nom, à raison que M. de Champlain avait fait vœu de la faire bâtir sous ce titre si on recouvrait le pays — ce qu'il a accompli la chose étant arrivée; que pour autant que cette image a été recouvrée d'un naufrage que fit un Père de la Compagnie de Jésus venant en ces contrées. Les Jésuites en 1636 dédièrent leur chapelle à l'Immaculée Conception.

Il semble bien que le nom de Notre-Dame-de-la-Recouvrance n'était qu'un vocable, mais que le vrai titulaire de la paroisse de Québec demeura l'Immaculée Conception. Un extrait des délibérations des marguilliers de Québec, en 1645, va le prouver. Nous y lisons: En date du 5 octobre 1645 — Résolu — vu la destruction par le feu, il y a cinq ans et demi, de la première église paroissiale des dits habitants (de Québec) qu'une nouvelle soit construite sous le titre de Notre-Dame-de-la-Conception, qui est patronne et titulaire de la paroisse de Québec. » Et comme cette année-là, la paix avait été conclue avec les Iroquois, il était résolu que cette église porterait le nom de Notre-Dame-de-la-Paix. Cependant, comme la paix qui lui avait donné le jour, fut éphémère, l'église paroissiale reprit le nom de Notre-Dame-de-la-Recouvrance. D'où l'on voit qu'il s'agit de simples vocables, l'église de Notre-Dame-de-la-Recouvrance (ou de-la-Paix) a pour titulaire liturgique l'Immaculée Conception. La fête patronale reste fixée au 8 décembre.

De plus comme les Récollets de la Province de l'Immaculée Conception d'Aquitaine avaient reçu les premiers la demande de fonder la mission de la Nouvelle-France à Québec, ils avaient sans

doute choisi comme titulaire de la première chapelle la Vierge Immaculée. Le Rme P. Antoine de Trejo, Vicaire Général de l'Ordre et frère du Cardinal tertiaire Gabriel de Trejo, avait approuvé l'installation des Frères Mineurs au Canada.

Comme les Franciscains Espagnols défendaient alors le grand privilège de Marie Immaculée, il va de soi que le Vicaire Général, fils de la Province Saint-Jacques en Espagne, sanctionna le choix de ce titulaire.

Pour attribuer à la première chapelle de Québec, le titulaire de l'Immaculée Conception, les écrivains, dont les noms suivent, ont apporté aussi leur témoignage unanime. M. Laroche-Héron a écrit en 1855: « La dévotion des fidèles envers l'Immaculée Conception, ne date pas d'aujourd'hui, dans l'Amérique du Nord. Elle remonte aux premiers temps de la découverte de ce continent et dès 1615, Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, dédiait à ce vocable, la petite chapelle qu'il bâissait, pour cette ville naissante. » M. le Chanoine Scott fait cette remarque: « Ainsi était mis en honneur, dans notre pays, le culte de l'Immaculée Conception. C'était au témoignage de Bertrand de la Tour, l'esprit de l'Ordre Séraphique. On sait en effet que si, au XIIIe siècle, l'Université de Paris est devenue le protagoniste de ce glorieux privilège de la Mère de Dieu — comme on a dit plus haut, c'est grâce à l'éloquence d'un des plus illustres Docteurs Franciscains, le V. Jean Duns Scot. Dom Guéranger qui en fait la remarque, raconte la scène gracieuse et touchante qui se déroule, au seuil de la Basilique Saint-Pierre, le 8 décembre 1854. Pie IX venait de proclamer le dogme, il avait placé sur la tête de Marie Immaculée un splendide diadème — porté sur son trône aérien, le front ceint de la triple couronne, il allait quitter le temple prestigieux. Près du portique des représentants du Patriarche séraphique se prosternent à ses pieds. » Le Ministre Général des Frères Mineurs présente une branche de lys en argent, celui des Frères Mineurs Conventuels offre une tige de rosier, chargée de fleurs. Les Supérieurs des Frères Mineurs Capucins et du Tiers-Ordre Régulier présentent des estampes rarissimes, qui soulignent la théorie des Saints et des Docteurs de l'Ordre Séraphique, défenseurs du privilège de l'Immaculée Conception.

Voici le témoignage du R.P. L. Lejeune, O.M.I.: « A Québec où l'Habitation était assise sur le bord du fleuve, s'élevaient au nord-est, en mai-juin 1615, la chapelle et le logement des Récollets, la

première mise sous le vocable de l'Immaculée Conception, le 25 juin, jour de la première messe. »

Le R.P. L. Pouliot, S.J. écrit: « En 1615 il (Champlain) y introduisit les Récollets. A ces derniers revient l'honneur d'avoir édifié la première église de la Nouvelle-France, dédiée à l'Immaculée Conception. »

L'archiviste de la Province de Québec, Pierre-Georges Roy a écrit: « La première église de Québec, qui fut le premier temple érigé dans ce pays, que nous appelons aujourd'hui l'Amérique du Nord, fut bâtie en juin 1615, sous la direction du P. Jean Dolbeau, récollet, qui était arrivé à Québec avec Champlain, le 2 juin... La Chapelle, bâtie par le P. Dolbeau, en 1615, servit d'église paroissiale à Québec, jusqu'en 1629. Elle fut détruite en septembre 1629, lors de la prise de Québec par les Frères Kirke. »

« M. Bertrand de la Tour, dans ses Mémoires sur la vie de Mgr de Laval, dit que la première église de Québec fut dédiée par les Pères Récollets à l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. »

Mgr A. Gosselin, dans son ouvrage intitulé, « La Mission du Canada avant Mgr de Laval » écrit simplement, en parlant des Trois-Rivières: « La petite église paroissiale, qui y fut construite, fut mise, *comme celle de Québec*, sous le vocable de l'Immaculée Conception de Marie. »

Comment expliquer que le P. Lefebvre (Histoire chronologique) parle de l'Église de S. Charles? Le P. Lefebvre suit le rapport écrit en latin du P. Gallemantet le traduit en français. Or celui-ci ne parle pas de l'Église des Récollets à la Rivière S. Charles (1620-21) mais seulement de la chapelle de l'Habitation construite en 1615. Comme l'usage s'était répandu d'appeler la fondation de 1620, couvent de S. Charles, parce qu'il était construit près de cette rivière, les chroniqueurs parlaient de même. Ainsi nous disons à Montréal, le couvent de Rosemont, alors que le titulaire est la Résurrection.

Tous les spécialistes en histoire admettent que la certitude historique n'est pas mathématique mais seulement morale, c'est-à-dire appuyée sur le témoignage.

Le R.P. Odoric Jouve, O.F.M., historiographe des anciens Récollets, conclut deux articles publiés sur ce sujet par ces mots: « Le vocable Saint-Charles, créé pour l'école des petits sauvages et six ans après la construction de la chapelle de 1615, n'a rien de commun avec cette chapelle. »

« Dès lors et d'après le témoignage, nullement contredit de M. de la Tour, la première chapelle de Québec eut pour titulaire l'Immaculée Conception. Le vocable Saint-Charles exclusivement proposé et accepté pour l'école des petits indigènes en 1621 et un an après que le titulaire de l'église et du couvent des Récollets eût été choisi et imposé, fut étendu par l'usage à tout l'établissement de ces missionnaires, ce qui fit confondre ce vocable avec le véritable titulaire, qui fut Notre-Dame-des-Anges. »

Le R.P. Jean-Léon Allie, O.M.I., affirme que les Récollets Franciscains avaient dédié leur chapelle de Québec à l'Immaculée Conception ...

Il continue en parlant de Récollets Franciscains: « N'étaient-ils pas les Frères du plus illustre champion de la Vierge très pure: le bienheureux Duns Scot et ne venaient-ils point de cette Province Franciscaine de Saint-Denys, qui, en l'an 1621, s'engagera par serment à défendre jusqu'à la mort et à propager la doctrine traditionnellement chère aux Fils de Saint François ? »

Le R.P. Georges de Québec, O.F.M.Cap. dans son précis historique et statistique, intitulé « L'Église Catholique au Canada » écrit: « Les Récollets, arrivés en 1615 y (à Québec) construisirent une chapelle dédiée à l'Immaculée Conception. »

De cet ensemble de témoignages l'histoire, qui n'est pas une science mathématique mais morale, est autorisée à conclure que la première chapelle érigée à Québec fut dédiée à Marie Immaculée. Même si on concède que sur le plan canonico-liturgique, ce titulaire n'était pas donné par un prélat consécrateur, dans l'Acte de la bénédiction solennelle, le fait probable la désigne comme la chapelle de l'Immaculée Conception. Sagard l'appelle « la chapelle de Québec. » Lorsque les Jésuites, revenus seuls au pays en 1632, reconstruisirent la chapelle de Québec ils la dédièrent encore en 1636 à Marie Immaculée. Et le 15 septembre 1664, lorsque Mgr de Laval érigea canoniquement la paroisse, il confirma le titulaire officiel de l'Immaculée Conception.

Ainsi ce mouvement marial, inauguré par les Fils de Saint-François, recevait sa consécration du Vénérable Prélat qui pratiqua toujours les vertus évangéliques si chères au Patriarche d'Assise: la pauvreté et l'humilité avec une grande dévotion à Marie Immaculée.

C'est un argument de possession. Soyons fiers que le premier Sanctuaire de l'Amérique du Nord ait eu comme titulaire l'Immaculée Conception en 1615, 239 ans avant la définition du dogme. De plus Marie Immaculée, sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe est la Patronne des Amériques, célébrée sous le rite de première classe dans l'Amérique latine et sous celui de deuxième classe dans le reste du continent Américain.

Sherbrooke

JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M.



La Signification et les besoins de l'Enseignement classique pour jeunes filles. Montréal, Fides, 1955, 22 cm. 154 pp.

Le Secrétariat Général des collèges classiques de jeunes filles livre au public le Mémoire des collèges classiques de jeunes filles du Québec à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.

En tête, la liste des 15 collèges classiques de jeunes filles affiliés aux universités du Québec. Trois parties se partagent le volume: Organisation et signification de l'enseignement classique pour jeunes filles, problèmes financiers concernent les institutions, les professeurs, les étudiantes, réformes financières proposées.

Une carte géographique hors-texte permet de constater l'expansion dans la province de l'enseignement classique pour jeunes filles. Plus de 20 tableaux font saisir d'un coup d'œil les situations décrites dans le texte. Le 8e exprime que sur 127 bacheliers laïques qui ont embrassé la vie religieuse, 96 ont choisi la vie enseignante, 17 la vie contemplative, 10 la vie missionnaire et 4 les œuvres sociales. Le 10e porte les responsabilités importantes assumées par des bacheliers religieuses: 30 supérieures, 4 fondatrices, 3 maîtresses de novices, 17 directrices des études, 15 directrices de collèges.

Texte clair, typographie soignée, toilette attrayante, documentation inédite, renseignements révélateurs sur l'estime de nos communautés religieuses pour la culture classique constituent les mérites indiscutables de ce beau volume. Il devrait se trouver dans chacune de nos communautés.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LE STATUT DE JÉRUSALEM

On sait que depuis juillet 1953 le Président de la République d'Israël et la plupart des ministères, y compris le ministère des Affaires Étrangères, se sont installés à Jérusalem. Ce geste allait contre la résolution de l'O.N.U., juridiquement responsable de la Palestine, qui le 24 novembre 1947 a statué qu'un régime international permanent serait établi à Jérusalem; cette résolution a été confirmée le 9 décembre 1949 par une nouvelle décision du même organisme, précisant que « la ville de Jérusalem sera constituée en *corpus separatum*, sous un régime international spécial, et sera administrée par les Nations Unies ». Israël et la Jordanie, la Grande-Bretagne et les États-Unis furent parmi les membres de l'O.N.U. qui se prononcèrent contre cette résolution; mais, s'étant soumis à la décision prise, ces deux derniers Gouvernements protestèrent lorsque Israël réalisa le transfert indiqué ci-dessus et maintinrent leurs ambassades à Tel Aviv, capitale officielle du Gouvernement.

Depuis lors les nouveaux représentants de l'U.R.S.S. et de la Suisse présentèrent leurs lettres de créance à Jérusalem et non à Tel Aviv. Les nouveaux ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis ayant imité leur geste, de vives réactions se sont produites dans ces deux pays; ce qui a amené les deux Gouvernements intéressés à déclarer qu'il ne s'agissait là que d'une démarche « de courtoisie internationale » qui n'affectait en rien la résolution prise par l'O.N.U. et le statut définitif de la Ville Sainte.

A l'Assemblée des Lords, l'archevêque anglican d'York, le Dr Cyril Garbett, a demandé que ne soit pas remis en question le principe de l'internationalisation de Jérusalem. A Washington, l'Association catholique en faveur des Lieux Saints a fait parvenir au Président Eisenhower, par l'intermédiaire de son représentant, Mgr McMahon, la lettre suivante de protestation:

« La déclaration faite par le Ministère des Affaires Étrangères et qui approuve la présentation par l'ambassadeur Lawson de ses lettres de créance au Gouvernement d'Israël à Jérusalem même nous a jetés dans une extrême perplexité.

En ma qualité de représentant des organismes catholiques qui s'occupent des problèmes du Proche-Orient, je m'oppose catégoriquement au motif mis en avant par Mr F. Dulles.

C'est un fait que Jérusalem, de par les décisions de l'O.N.U. statuant son internationalisation, se trouve en dehors des frontières d'Israël. C'est se leurrer que de vouloir soutenir sans plus que l'ambassadeur qui présente ses lettres de créance partout

où se trouve le Chef du Gouvernement ne fait rien d'autre que de ne pas déroger au protocole diplomatique habituel.

Nous osons donc espérer que ni la déclaration, ni le geste de l'ambassadeur qui s'en suivrait, ne constitueront un préliminaire à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.

Dans ce but nous demandons que l'on veuille bien réexaminer cette décision » (*Al-Nasr*, 14-11-1954).

Le Gouvernement du Liban sollicite l'intervention du Saint-Siège auprès des grandes puissances pour qu'elles ne reconnaissent pas Jérusalem comme capitale d'Israël et n'autorisent pas leurs diplomates à faire quelque geste que ce soit qui pourrait être interprété en ce sens.

De leur côté les représentants des États arabes qui viennent de se réunir au Caire ont envisagé l'adoption de l'une ou l'autre des trois mesures suivantes: 1) Transférer définitivement la capitale de la Jordanie d'Amman à Jérusalem; 2) Transférer à Jérusalem le Ministère des Affaires Étrangères; 3) Considérer Jérusalem comme une deuxième capitale. De telles mesures obligeront les représentants des Puissances à présenter leurs lettres de créance à Jérusalem, empêcheront Israël de réclamer l'annexion du reste de la ville et montreront l'attachement des Arabes à leur part de Jérusalem. Les représentants des États arabes demandent en outre que l'on continue en même temps à réclamer l'exécution de la résolution de l'O.N.U. concernant l'internationalisation de la Ville Sainte (*Presse arabe locale*, 13-11-1954). Sur ce dernier point la Jordanie s'est détachée de la politique préconisée par les autres États arabes.

L'ensemble de la presse israélienne a rapporté avec grande satisfaction la démarche des nouveaux ambassadeurs de Londres et de Washington; plusieurs journaux ont proclamé, à cette occasion, qu'un nouveau pas en avant venait d'être fait vers la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël.

Ainsi *Davar*, organe de la Histadrouth (Fédération Générale du Travail juif):

« Un nouveau round a été gagné dans la lutte diplomatique qui vise à la reconnaissance, par le monde, de Jérusalem comme capitale d'Israël » (14-11-54).

Ainsi aussi *Hamodia*, journal orthodoxe anti-sioniste:

« La présentation des lettres de créance à Jérusalem par les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des U.S.A. a une signification politique considérable. En dépit de la déclaration britannique, le fait doit être considéré comme un succès diplomatique pour Israël. En fin de compte, il y a là une reconnaissance *de facto*; donc nous avons ait un pas en avant » (14-11-54).

Hatzofeh, organe des Sionistes orthodoxes, en profite pour incriminer l'attitude du Vatican qu'il dit « ouvertement hostile » à Israël. Il ajoute :

« Si le Vatican, réellement et sincèrement, désirait la sauvegarde des Lieux Saints, il insisterait pour que toute la Ville Sainte passe aux mains d'Israël. Le gouvernement démocratique et stable de ce pays est la meilleure garantie que puisse obtenir l'Église Catholique pour que soit honorée la sainteté des Lieux Saints. L'internationalisation de Jérusalem ne peut faire de la ville qu'un objet de tiraillements et de guerre entre Juifs et Arabes et les grandes nations... En réalité, le Vatican sait parfaitement bien que l'internationalisation de Jérusalem est impraticable. Sa politique actuelle aboutit uniquement à rendre la vie difficile à Israël. Il sait bien que toutes les communautés chrétiennes du Moyen Orient ont grandement bénéficié de l'État... C'est pourquoi il est difficile de voir quelle est l'arrière-pensée du Vatican, à moins qu'il ne s'agisse d'un cas de haine aveugle » (14-11-54).

Ainsi donc un peu plus de désordre semble s'être établi dans le statut de Jérusalem. L'O.N.U. maintient le principe de l'internationalisation. Les États arabes, à l'exception de la Jordanie, appuient cette résolution. Israël et la Jordanie s'y opposent; Israël veut faire de sa part respective une capitale et procède même à un commencement de réalisation de son plan, tandis que la Jordanie et les États arabes s'interrogent. Certains Gouvernements acceptent le fait accompli par Israël; d'autres protestent, parmi lesquels la Grande-Bretagne et les États-Unis qui ne s'en laissent pas moins forcer la main. L'engrenage est-il fatal ?

Jérusalem

PROCHE-ORIENT CHRÉTIEN
4 (1954) pp. 359-369.

PASSELECQ, DOM PAUL, 1. *Préjugés des catholiques contre la lecture de la Bible*, 2. *La sainte bible expliquée, Évangile de saint Matthieu I partie*. Maredsous, Éditions de Maredsous, 1955, 18 cm. 46 pp. 64 pp.

1. Malgré le merveilleux développement du renouveau biblique, certains préjugés continuent d'exister chez les catholiques: La Bible peut-elle être mise entre toutes les mains? Les difficultés historiques, littéraires, morales ne rebutent-elles pas le lecteur le mieux disposé?... L'A. démontre que préjugés, problèmes et difficultés tombent pour qui sait aborder la lecture de la Bible avec un esprit ouvert.

2. Cette collection qui sera publiée en fascicules de trois cent cinquante pages par année présente une explication élémentaire de la Bible. S'adressant au lecteur non initié, visant à faciliter une lecture profitable, elle évite tout problème de critique textuelle, de spéculation théologique, d'application mystique pour présenter du texte inspiré des explications aussi simples, aussi courtes, aussi précises que possible.

Ces deux publications complètent à souhait les entreprises bibliques des moines de Maredsous.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

THÉOLOGIE DE L'A. T.*

L'encyclique *Divino afflante Spiritu* de S.S. Pie XII a tracé pour de longues années d'avance le travail des exégètes catholiques dans les divers domaines de l'histoire, du texte et de la doctrine bibliques. Après onze ans d'une floraison d'études scripturaires dans ce climat de confiance et de saine liberté qu'avait souhaité le Souverain Pontife en 1943, on commence à voir mûrir des œuvres d'envergure qui, en faisant le point sur tel et tel sujet, aident les catholiques à ne pas se perdre dans le fourmillement — pas toujours orthodoxe — d'études particulières soumises aux fluctuations de la découverte et de la controverse. Les ouvrages récents, par exemple, de Cerfaux, Dupont, Ricciotti, Coppens, Bonsirven, très au courant d'une littérature extrêmement abondante et en diverses langues, nous donnent aujourd'hui l'avantage d'une synthèse, s'élaborant pour notre consolation dans la ligne d'une Tradition qui s'enrichit dans la mesure où on l'approfondit.

L'ouvrage présenté ici s'inscrit dans cet effort de mettre à la portée du catholique cultivé le résultat de la science biblique actuelle. Le plan de la théologie sur lequel il s'est fixé n'offre peut-être pas l'attrait de l'histoire et nous interdit de le présenter comme un livre de lecture, au sens habituel de ce mot. Mais ils seront nombreux toutefois les lecteurs sérieux qui veulent dépasser l'histoire de la religion pour accéder à l'exposé des doctrines religieuses. Et à ce point de vue, l'ouvrage de Van Imschoot offre un intérêt particulier, puisqu'il s'agit de la théologie de l'Ancien Testament, soit des racines de la vie actuelle de l'Église, dont les lignes fondamentales s'annonçaient dès le début de la Révélation.

Ce tome premier ne traite que de Dieu et de ses rapports avec le monde. Un second viendra continuer les deux autres parties annoncées, sur l'homme et sa fin (jugement et salut); espérons qu'il ne tardera point, afin de fournir un instrument de travail complet et commode — je le souhaite — grâce à des tables de textes et des index détaillés. Catéchistes et prédicateurs, théologiens et conférenciers, ont besoin d'un répertoire comme celui-ci pour remettre tel texte particulier dans sa juste perspective et déterminer les

*VAN IMSCHOOT, P., *Théologie de l'Ancien Testament*. Tome Ier, *Dieu* (Bibliothèque de théologie, série III, Théologie biblique, vol. 2). Paris, Desclée & Cie, 1954. XIV-273pp.

nuances doctrinales auxquelles le public d'aujourd'hui se montre plus sensible qu'autrefois.

Dans le présent tome, après une brève introduction sur l'objet, la méthode et la division de la théologie de l'A.T., Dieu est d'abord considéré en lui-même (noms, attributs, sentiments), puis dans ses relations avec le monde en général, naturel (création, etc.), et surnaturel (anges et démons). Les deux autres chapitres étudient comment Dieu s'est révélé à nous par des hommes choisis (prophètes), avec des expressions souvent étrangères à notre mode de pensée (esprit, gloire, face), et comment il s'est élu un peuple pour son œuvre de salut (alliance). Outre la bibliographie générale du début, chaque paragraphe ou section de chapitre comporte sa bibliographie spéciale de livres ou articles — malheureusement sans ordre alphabétique. Les références aux textes bibliques, souvent avec mots hébreux ou grecs, sont mises dans le texte courant entre parenthèses, ce qui rend la lecture fort laborieuse. De plus on peut se demander si, en plusieurs cas, des tableaux ou schémas n'auraient pas mieux marqué les classifications proposées que l'énumération horizontale et uniforme. Heureusement — et il faut en louer l'éditeur — le texte imprimé est d'une grande netteté typographique.

Plusieurs de nos lecteurs, qui lisent parfaitement l'anglais, seront sans doute intéressés à savoir qu'il y a cinq ans paraissait aux États-Unis un ouvrage similaire, *Theology of the Old Testament*, de l'illustre professeur de Nimègue, Paul Heinisch, traduit de l'allemand sur une révision non publiée de l'auteur par mon confrère et ami Dom William Heidt, O.S.B. (St. John's Abbey, Collegeville, Minnesota, 1950, 386pp. \$5.) Il est assez intéressant de comparer cet ouvrage (complet en un volume) à celui de Van Imschoot qui ne connaît que l'édition allemande de Heinisch (1940). Je ne voudrais pas être injuste à l'un ni à l'autre par des affirmations globales que seule une longue fréquentation pourrait justifier. Disons seulement qu'ils se complètent d'un côté par la bibliographie et la systématisation plus abondantes chez Heinisch, de l'autre par l'analyse et la discussion plus minutieuses chez Van Imschoot. Quoiqu'il en soit, le chercheur catholique d'aujourd'hui ne se contentera plus de recourir à des concordances vieilles et sans valeur proprement critique pour élaborer les antécédents de telle doctrine dans l'A.T., mais saura utiliser ces travaux solides d'auteurs contemporains de première valeur.

Montréal

P. LÉANDRE POIRIER, O.F.M.

SESSION DE PASTORALE LITURGIQUE À BRIGHAM

La session de pastorale liturgique pour le clergé, qui a réuni à l'École moyenne d'agriculture de Brigham 70 participants, a pris fin vendredi midi, le 11 mars 1955, par une messe conventuelle, célébrée par le T.R.P. Dom Odule Sylvain, O.S.B., abbé de Saint-Benoît-du-Lac.

D'un genre tout à fait nouveau au Canada, cette session a été couronnée de succès. Plusieurs évêques s'y sont intéressés et 3 y ont pris part. Son Exc. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, a exprimé le vœu qu'une réunion du même genre se tînt au Grand Séminaire de cette ville. Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception ont pris l'initiative de la session, qui a été dirigée par le R.P. A.-M. Roguet, O.P., fondateur du Centre de pastorale liturgique de Paris.

En plus d'assister aux conférences, les participants ont discuté, en commissions, des sujets à l'étude. Ont présidé les commissions: Mgr A. Falardeau, aumônier de l'Action catholique canadienne; Mgr E. Lemieux, du Grand Séminaire de Québec; Mgr J.-T. Dubuc, curé à Granby; Mgr R. Mercure, curé de St-Jovite (diocèse de Mont-Laurier); et M. le chanoine G. Desgagné, de Chicoutimi. Les secrétaires des commissions furent: les RR. PP. Vincent Harvey, O.P., d'Ottawa; Maurice Lafond, C.S.C., de Ville Saint-Laurent; et Jean-Louis Dion, O.M.I., de Montréal; MM. les abbés Jean-Denis Cadieux, secrétaire français de la Conférence catholique canadienne; et Joseph Gariépy, P.M.E., de Montréal.

Une cérémonie particulièrement instructive au point de vue liturgique a eu lieu jeudi soir, à l'église de Brigham. Les fidèles de la paroisse ont pu se joindre aux participants pour assister à une paraliturgie préparatoire au baptême, à la célébration d'un baptême solennel d'enfant ainsi qu'à une messe pontificale. La cérémonie a duré près de 3 heures.

Au cours de la paraliturgie préparatoire, les quelque 60 prêtres présents ont chanté des psaumes se rapportant au baptême; il y eut ensuite lecture d'un texte d'Ézéchiel ainsi que de l'évangile relatant le baptême de Jésus par Jean-Baptiste. Le R.P. Lafond a ensuite présidé la première partie du baptême, commençant à la porte de

l'église, et Son Exc. Mgr Cabana a administré le baptême proprement dit, face à la foule, et célébré ensuite la messe pontificale.

La session a comporté plusieurs conférences du R.P. A.-M. Roguet, O.P., fondateur du Centre de pastorale liturgique de Paris; il a traité des sujets suivants:

- 1— *Les Sacrements, actes du Christ; comment ils associent au Mystère pascal;*
- 2— *La catéchèse des Sacrements; à quoi bon les expliquer;*
- 3— *La pastorale du Baptême et de la Confirmation;*
- 4— *Les Sacrements, actes du culte: administration sacramentelle ou célébration liturgique ?*
- 5— *Éducation communautaire de la Pénitence;*
- 6— *Les sacrements de la maladie et de l'agonie;*
- 7— *La sanctification du prêtre par la célébration des sacrements.*

Ont également donné des conférences: le T.R.P. Dom Sylvain, abbé de St-Benoît-du-Lac, et le T.R.P. M.-D. Épagnéul, prieur général des Frères Missionnaires des campagnes (France).

S. Exc. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe, était président d'honneur de la session; Son Exc. Mgr Gérard-M. Coderre, évêque de St-Jean, y a aussi participé.

Parmi les quelque 60 prélats, chanoines, prêtres séculiers et réguliers qui ont participé à la session, en plus des Chanoines Réguliers qui étaient leurs hôtes, bon nombre ont dû se rendre jusqu'à Farnham, Cowansville, Adamsville et Sweetsburg, pour dire leur messe.

Les participants ont chanté ou récité en commun plusieurs heures de l'Office divin et assisté à une messe conventuelle chaque jour, à 11 h. 30. Il y eut aussi une veillée sur le chant des psaumes en français, avec audition et exécution de disques de musique religieuse.

Au nombre des participants, mentionnons encore: MM. les chanoines Wilfrid Bergeron, de Nicolet, Laurent Brault, de St-Jean, et Paul-Émile Charbonneau, de St-Jérôme (représentant Son Exc. Mgr E. Frenette); des prêtres des diocèses de Chicoutimi, Rimouski, Montréal, St-Jean, Québec, St-Hyacinthe, St-Jérôme, Trois-Rivières, Sherbrooke, Nicolet; des religieux des congrégations suivantes: Chanoines Réguliers, Bénédictins, Sainte-Croix, Oblats, Missions-Étrangères, Dominicains, Jésuites, Très-Saint-Sacrement, Prémontrés; ainsi qu'une dizaine de dirigeants de l'Action catholique canadienne et de Montréal, Chicoutimi, Sherbrooke, St-Jean et Trois-Rivières.

POURQUOI PAS LE CADEAU DE L'INSTITUTRICE À L'ÉLÈVE "CHOYÉE"?

Dans toutes les classes du monde, on pourrait dénicher des bandes d'enfants gâtés. Heureusement qu'ici comme ailleurs des degrés se peuvent marquer: depuis le gars un peu ombrageux jusqu'au gâté pourri. Ce dernier, au fond, est l'élément le plus précieux de la classe. Sans lui, l'instituteur dormirait sur ses lauriers, croyant ses méthodes épatantes; avant trop longtemps, ce serait le durcissement, la sclérose puis la mort, pour le pauvre maître. Par contre, grâce à la présence des méchants garnements, l'éducateur cherche, se creuse la tête, tente de nouveaux essais; et ainsi en arrive à s'améliorer. C'est l'obstacle qui fait grandir. Encore qu'il faille, pour la consolation des maîtres, un groupe d'élèves dociles...

Le plus beau de l'histoire, le voici: ce sont précisément les indisciplinés qui disposent du plus beau potentiel humain; ils vous dépassent de cent coudées les premiers de classe, qui manqueront souvent d'initiative ou seront en passe de devenir des égoïstes fieffés. S'il se pouvait trouver une institutrice (j'en vois cent qui se présentent) pour apprécier la plus désinvolte de ses grandes élèves, je lui conseillerais volontiers: « Faites-lui lire *Mademoiselle Loukie*. C'est là l'histoire d'une enfant gâtée qui, dans l'apprentissage du pain quotidien à gagner, devient tout à fait rangée, puis tourne toutes ses capacités au service de son entourage.

Le roman de Marianne Jurgens centre toute l'action sur les personnages. Les caractères de Loukie, de la châtelaine, de la bonne maman, de la grande sœur, de la vieille chipie de tante, tout ce monde-là évolue à merveille. Au fond, rien ne nous intéresse comme de sentir vivre près de soi des êtres humains. L'analyse des caractères garde toujours la faveur du lecteur.

L'élève difficile aimera follement se retrouver dans Loukie; ensuite, il se pourra faire qu'elle en vienne à réfléchir sur le destin de la petite héroïne. Loukie, c'est un peu la jeune fille moderne, qui plus peut-être que ses devancières, réussit à force de cran à faire son chemin.

Ville Jacques-Cartier

FLORENT SYLVESTRE, O.F.M.

(*) JURGENS, MARIANNE, *Mademoiselle Loukie*. Version française par R. et P. Dieudonné. Mulhouse, Salvator, 1954, 19 cm. 304 pp.

CONSULTATIONS

13. *Une communauté répand des voiles du tabernacle sur lesquels on a peint presque grandeur naturelle la tête de l'Enfant-Jésus. Y a-t-il en cela quelque chose de repréhensible ?*

Le conopée ou le voile du tabernacle est toujours présenté, dans les livres liturgiques, comme un simple tissu (de soie, de drap d'or ou d'argent, ou même de laine, de lin, de chanvre ou de coton, SRC. n. 3055 ad 10) qui doit recouvrir entièrement le tabernacle (Nouveau Rit. Rom. tit. V, c. 1, n. 6). Nulle part il n'est question de l'ornementer de motifs décoratifs. Si donc on veut le décorer, il faut le faire de façon très sobre. Le conopée mis en forme de tente sur un tabernacle dégagé de toutes parts, ne se prête guère à la décoration. Mais quand la forme du tabernacle ne permet de tendre le conopée que sur la face antérieure, on est alors davantage tenté d'y peindre l'un ou l'autre motif. Stercky note que le voile du tabernacle peut être « galonné et orné de franges » (Cér. I, n. 56). Mais on ne voit pas qu'il soit permis d'y peindre des figures. Une réponse de la S. Congrégation des Rites, adressée à l'archevêque de Mexico, le 10 septembre 1898, a précisé qu'il ne convient pas de mettre devant la porte du tabernacle, à la place du conopée, un tableau (en métal, en toile brodée ou en oléogravure) représentant des symboles tels que la Sainte Eucharistie (Hostie, calice, etc.), le saint Nom de Jésus et tout particulièrement l'image de la Sainte Vierge (SRC. n. 4000). On comprend, d'après cette norme, qu'il faut s'abstenir de peindre la tête de l'Enfant-Jésus sur le voile du tabernacle.

Rome

MOISE ROY, S.S.S.

14. *L'avis du confesseur est-il désirable pour la communion fréquente ?*

Le Décret de saint Pie X, qui est le document fondamental concernant la Communion fréquente et quotidienne, établit ce qui suit au sujet de l'avis du confesseur: « Afin que la Communion fréquente et quotidienne se fasse avec plus de prudence et un plus grand mérite, il importe de demander conseil à son confesseur ». (1) Et l'Instruction de la S. C. des Sacrements, en date du 8 décembre 1938, rappelait cette même directive. (2)

En conséquence, ce n'est pas une permission qui est demandée au confesseur, mais un conseil; il n'y a pas non plus obligation, mais acte de prudence et d'humilité: « Le décret demandait à ceux qui font la Communion fréquente ou quotidienne de prendre conseil auprès de leur confesseur, non pas d'avoir sa permission. Ce n'était pas une obligation stricte qu'il imposait, mais plutôt une obligation de prudence. Du reste cet acte d'humilité a pour effet d'augmenter la grâce dans les âmes ». (3)

Pour la Communion fréquente ou quotidienne, la permission du confesseur n'est donc pas requise, si se trouvent réalisées les conditions nécessaires, c'est-à-dire l'état de grâce et l'intention droite. Bien plus, le Père Schafer, s'inspirant des Pères Vermeersch et Creusen, écrit que l'avis du confesseur n'est ni requis ni ordinaire, puisque

(1) Actes de S.S. Pie X, Paris, Bonne Presse, t. 2, p. 257.

(2) Voir Actes de S.S. Pie XI, Paris, Bonne Presse, t. 18, p. 72.

(3) Dom Pierre Bastien, O.S.B., Directoire canonique à l'usage des Congrégations à vœux simples, 4e éd., Bruges, Beyaert, 1933, p. 113.

presque tous les Religieux ont maintenant l'habitude de recevoir chaque jour la Sainte Eucharistie. (4)

15. *Le confesseur peut-il défendre la communion à celui qui a les dispositions nécessaires ?*

S'il appartient au confesseur de donner un avis compétent sur la fréquentation de la Sainte Table, il ne peut cependant défendre la réception même quotidienne de la Sainte Communion, à ceux qui ont les dispositions nécessaires, c'est-à-dire l'état de grâce et l'intention droite: « Que les confesseurs, lisons-nous dans le Décret de saint Pie X, se gardent de priver de la Communion fréquente et quotidienne une personne qui est en état de grâce et qui s'en approche avec une intention droite ». (5)

16. *La communion quotidienne mérite-t-elle des indulgences ?*

Le pape Clément XIII avait accordé aux fidèles qui s'approchaient du sacrement de Pénitence au moins une fois par semaine, et qui n'avaient conscience d'aucun péché mortel depuis leur dernière confession, de pouvoir gagner toutes les indulgences, même sans la confession qui, sans cela, était nécessaire. Il y faisait exception cependant pour les indulgences du Jubilé ou « ad instar Jubilaei ». (6)

Pour inspirer davantage le désir de la Communion quotidienne, saint Pie X voulut accorder une faveur semblable aux habitués de la Sainte Table, par un Décret de la S.C. des Indulgences, en date du 14 février 1906: « Mais aujourd'hui, y est-il écrit, le bienheureux pape Pie X accorde à tous les chrétiens en état de grâce, habitués à communier pieusement chaque jour, même avec une ou deux abstentions par semaine, de pouvoir user de l'indult précité du pape Clément XIII, d'heureuse mémoire, sans obligation de cette confession hebdomadaire, confession qui par ailleurs, serait nécessaire pour gagner régulièrement les indulgences durant ce laps de temps ». (7)

Le Code de droit canonique confirme ces mêmes faveurs, en élargissant la première; il dispense de la confession ordinairement requise pour le gain des indulgences, « ...les fidèles qui ont coutume, à moins d'un empêchement légitime, de s'approcher du sacrement de pénitence au moins deux fois par mois, et pour ceux qui ont coutume de recevoir chaque jour la sainte communion en état de grâce et avec une intention droite et pieuse, quand même ils s'abstiendraient de la communion une ou deux fois par semaine; ces fidèles en effet peuvent gagner toutes les indulgences sans se confesser, même si une confession actuelle est prescrite, à moins qu'il ne s'agisse des indulgences du jubilé ordinaire ou extraordinaire et de l'indulgence « ad instar Jubilaei » (c. 931, § 3) ». (8)

Lac Masson, P. Q.

OVILA MELANCON, C.S.C.

(4) Voir T. Schafer, O.M.Cap., *De Religiosis ad normam Codicis Juris Canonici*, Munster, Aschendorff, 1927, p. 410.

(5) *Loco cit.*, p. 257.

(6) Voir Actes de S.S. Pie X, t. 2, p. 271.

(7) *Ibid.*, p. 271-273.

(8) A. Cance, P.S.S., *Le Code de droit canonique*, Paris, Gabalda, 1946, t. 2, p. 357.

Pour nos bibliothèques de communautés religieuses:

LIVRE

Catholicisme, hier-aujourd'hui-demain. Encyclopédie dirigée par G. Jacquemet du clergé de Paris. Fascicule 12 (Dufour-Éléphantine), Paris, Letouzey et Ané, 87, boulevard Raspail, Paris 1952.

Déjà à plusieurs reprises *La Vie des Communautés religieuses* a loué cette encyclopédie qui se recommande par sa brièveté, son esprit rigoureusement scientifique et son souci d'adaptation au monde moderne. Comme on l'a souvent fait remarquer, cette œuvre ne fait double emploi avec aucune autre; la principale raison, c'est qu'elle est la seule à rendre compte des innombrables acquisitions scientifiques qui ont eu lieu dans le domaine catholique depuis 25 ans. Sous l'aspect biographique, par exemple, ce dictionnaire nous conduit jusqu'aux auteurs les plus récents et nous décrit leur vie et leurs œuvres; sous ce rapport, il peut rendre des services signalés.

Le douzième fascicule termine le tome troisième d'une série de sept. Après quatre ans seulement de publication, la collection est déjà avancée. Souhaitons que la suite paraîtra dans le plus bref délai. Le présent fascicule contient environ 300 mots distribués sur un espace de presque 400 colonnes. Il n'est pas question ici de faire ressortir toute la valeur d'une œuvre appelée, de l'avis de tous, à rendre d'incalculables services. Mentionnons seulement quelques articles d'importance contenus dans le présent fascicule: *Duns Scot* (article rédigé par le célèbre médiéviste Éphrem Longpré, O.F.M. Ce dernier décrit dans un admirable raccourci la vie, les œuvres et la doctrine du Docteur Subtil) — *Écoles* (on en décrit l'histoire, les genres, le statut juridique, etc.) — *Économie* — *Écriture-Sainte* — *Écrivains catholiques* (on en mentionne les diverses associations) — *Édifices du culte* — *Éditeur et Éditeurs* (ce dernier article donne la liste détaillée des éditeurs français) — *Éducation chrétienne* (bel article de Mgr J. Calvet) — *Éducation nouvelle* (G. Jacquemet cherche à définir ce fait moderne, en indique les tendances et le bien qu'on peut en tirer) — *Église* (savant article aux vastes aperçus. Le principe formel d'incorporation à l'Église aurait pu être plus étudié) — *Église et État* (étude très fouillée du P.-Y. Congar) — *Églises orientales* (bel aperçu de toute la question en quelques colonnes seulement) — *Égypte* (G. Bardy y traite de l'archéologie, de la religion de l'ancienne Égypte, de ses relations avec la Bible et de l'Égypte chrétienne).

Nous recommandons vivement à tous ce merveilleux instrument de travail qui ne peut être plus à jour. Il se recommande par des collaborateurs de grande classe, par des esprits ouverts aux besoins de notre siècle et soucieux de servir les besoins modernes d'apostolat.

Montréal

HIPPOLYTE BARIL, O.F.M.

BIBLIOGRAPHIE

COLLECTION: LE MONDE ET LA FOI

Les éditions Desclée & Cie qui publient la collection LES ENSEIGNEMENTS PONTIFICAUX comptent aussi à leur crédit la collection LE MONDE ET LA FOI.

Sous la direction générale de Jean de Fabrègues, de format commode, sous couverture simple et moderne, d'un volume dépassant de peu la centaine de pages, dans une présentation intelligente et de bon goût, ces brochures répondent à un besoin réel: à notre époque, nul ne discutera l'opportunité de confronter l'état du monde avec les données de la foi.

Un texte reproduit sur la couverture des fascicules précise le sens et le domaine de la collection. « En ce milieu du XXe siècle, le monde va s'agrandissant sans cesse. A l'égard de l'homme, chacune de ces dimensions nouvelles pose de nouvelles questions, elle les pose à l'homme elle les pose au chrétien. Il importe donc en ce moment de reconsidérer les rapports du monde avec la foi. Ce n'est pas une collection de Théologie qu'on propose ici, mais une documentation générale au sens précis du mot. Elle confrontera l'état du monde, les connaissances que nous avons sur lui, et les données de la foi, et cela dans tous les domaines: des sciences exactes aux sciences juridiques, de l'état des idées aux débats contemporains ».

Jusqu'ici nous avons reçu les fascicules suivants:

- Foi catholique et problèmes modernes* par M.-M. LABOURDETTE,
- La phénoménologie et la foi* par RAYMOND VANCOURT,
- Le monde n'est pas un combat géant* par JEAN LE COUR GRANDMAISON,
- Climat moral des professions judiciaires* par J. GODRON,
- La barbarie des élites* par PAUL ROSTENNE.

Le premier dénonce le relativisme doctrinal et le relativisme moral; le principal des documents pontificaux utilisés est l'encyclique *Humani Generis*.

Le deuxième expose en une quarantaine de pages cette attitude philosophique dont l'ambiguïté et les insuffisances sont fortement mises en relief; puis les deux autres chapitres examinent ce que serait une phénoménologie de la religion et de la foi.

Le troisième commente longuement le message papal de la Noël 1952 sur la misère du monde; dans l'effort contre cette misère nous devons viser à sauvegarder la personne et ses droits.

Le quatrième contient une suite de conseils à de jeunes avocats; traitant de morale, de psychologie et de technique professionnelle, il présente du dedans les professions du Palais avec leurs difficultés, leurs risques, leurs devoirs, leurs misères et aussi leurs grandeurs. Il en résulte que la justice et ses professions sont placées sous un éclairage d'humanisme chrétien.

Le dernier démontre à la lumière de la philosophie de l'histoire les relations qui existent entre religion et civilisation.

Par sa doctrine, son opportunité, ses enseignements, cette collection offre des richesses précieuses aux communautés religieuses.